

Délibération 2025/03/25/01

L'an deux mille vingt-cinq, le 25 mars à 18h30 se sont réunis les membres du conseil municipal de La Neuville, sous la présidence de M Thierry DEPOORTERE, Maire, et suite à une convocation du 17 mars 2025.

Nombre de conseillers en exercice : 14
Nombre de conseillers présents : 10
Nombre de suffrages exprimés : 13

Étaient présents : M Thierry **Depoortere**, M Didier **Boiron**, Mme Danièle **Cambier**, M Dominique **Dhalluin**, M Régis **Dupont**, Mme Nicole **Lacante**, M Ludwig **Lesoin**, M Michel **Verhaeghe**, M Jérôme **Verriest**, Mme Marine **Verriest**.

Absents excusés : Mme Christine **Cossard** donne pouvoir à M Thierry **Depoortere**, Mme Céline **Laloyer** donne pouvoir à Mme Marine **Verriest** et Mme Valérie **Vanlaer** donne pouvoir à Mme Danièle **Cambier**.
Aurélié **Royer**.

Objet : Approbation du Compte Administratif et du compte de gestion 2024

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le compte de gestion du comptable supérieur,

Le compte administratif 2024 se décompose de la façon suivante :

- Les recettes de fonctionnement sont de : 354 236.08€ et le total des dépenses de fonctionnement de : 346 935€
- Les recettes d'investissement sont de : 166 273.24€ et total des dépenses d'investissement de : 392 581.40€
- Excédent de l'année : 485 186.91€

Il est proposé au conseil municipal de bien vouloir adopter le compte administratif de la commune de LA NEUVILLE pour l'exercice 2024 tel que présenté dans le rapport ci-annexé.

Après étude et délibération, le Conseil Municipal à l'unanimité des présents adopte :

- Le compte de gestion de l'exercice 2024
- Le compte administratif 2024

Ainsi fait et délibéré à LA NEUVILLE, le jour mois an susdit
Pour copie certifiée conforme

Le Maire
Thierry DEPOORTERE

